

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 27 février 2004

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Référence :** SCGM-6, document 2, page 4, ligne 3, colonne 2

**Préambule :**

Vous identifiez un revenu d'optimisation des outils de transport et d'équilibrage relatif au « prêt d'espace » de 950 000 \$.

**Questions :**

- 5.1 Veuillez expliquer et justifier davantage la nature de cette transaction : l'outil utilisé, le volume transigé et le contexte.
  - 5.2 Veuillez expliquer la disponibilité de ces outils en regard de la température plus froide de l'hiver et de la plus grande consommation des clients en service interruptible.
- 

**Réponses :**

- 5.1 Cette transaction consiste à offrir à une tierce partie la possibilité d'injecter ou de retirer du gaz naturel de l'entreposage de Union Gas lorsqu'il y a compatibilité avec les opérations de SCGM. Plus précisément, lorsque SCGM effectue un retrait, elle offre la possibilité à la tierce partie d'injecter un volume équivalent. Inversement, lorsque le distributeur injecte, il offre la possibilité à la tierce partie de retirer son gaz en inventaire. Le remboursement du gaz naturel en inventaire est discrétionnaire à SCGM afin de s'assurer que les opérations ne soient pas affectées. De ce fait, il n'y a aucun impact opérationnel négatif pour le distributeur.

L'outil utilisé par cette transaction est l'entreposage détenu par SCGM auprès de Union Gas.

Le volume total injecté pour la période concernée est de 191 090 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>.

Cette transaction n'est que financière et repose sur les économiques de marché de la tierce partie. Cette entente est signée sur une base annuelle mais ne garantit pas son utilisation si les économiques de marché ne sont pas présentes.

- 5.2** Un hiver plus froid ou une consommation des clients interruptibles plus élevée a comme effet de réduire le niveau d'inventaire prévu. Cette baisse de niveau des inventaires peut réduire la capacité de retrait disponible.

Toutefois, cette situation n'affecte pas la faisabilité de cette transaction car le remboursement du gaz naturel en inventaire est discrétionnaire à SCGM.